



# C.A.L.A.S.

## Créateur d'Ambiances Ludiques Artistiques et Sportives

« En Traditionnel comme en Apprentissage, le diplôme C.A.L.A.S. reste le même.  
Seule la formule change »

CALAS Traditionnel	CALAS Apprentissage
<p><b><i>Vous souhaitez travailler en France ou à l'Étranger ?</i></b></p> <p>Le CALAS Traditionnel vous offre cette opportunité (découverte de différents Tour-Opérateurs lors des stages).</p>	<p><b><i>Vous souhaitez travailler uniquement en France ?</i></b></p> <p>Le CALAS Apprentissage vous permet d'effectuer les saisons d'hiver et d'été chez un même Employeur (Tour-Opérateur, Village de Vacances).</p>
<p><b><i>Quelles sont les différentes possibilités de financement ?</i></b></p> <p>Financement Public : 12 places financées par la Région Occitanie sous conditions.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• être demandeur d'emploi,</li><li>• Dès 18 ans</li><li>• ne pas avoir bénéficié de formation financée sur fonds publics au cours des 12 derniers mois,</li><li>• avoir une expérience minimum de 15 jours dans l'animation,</li><li>• ne pas avoir un diplôme supérieur au BAC (IV).</li></ul> <p>Financement Individuel : quelques places disponibles en autofinancement (nous contacter).</p>	<p><b><i>Qui vous finance la formation ?</i></b></p> <p>Le Conseil Régional d'Occitanie et l'Employeur (IGESA, MMV, BELAMBRA, CROISIEUROPE) financent la formation pour 16 candidats âgés de 18 à 30 ans.</p>
<p><b><i>Quelles sont les possibilités de rémunération ?</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rémunération Pôle Emploi : si vous avez des droits ouverts au Pôle Emploi,</li><li>• Rémunération Région : si vous n'avez pas de droits ouverts auprès du Pôle Emploi et que vous êtes sorti(e) du système scolaire depuis plus de 12 mois,</li><li>• Aucune rémunération si vous ne rentrez pas dans ces critères.</li></ul>	<p><b><i>Qui vous rémunère ?</i></b></p> <p>L'Employeur vous rémunère selon les conditions de rémunération du contrat d'apprentissage.</p>
<p><b><i>Quelles sont les dates de formation ?</i></b></p> <p>Du 16 septembre 2019 au 02 mai 2020</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 21 semaines en Centre de formation (735 heures)</li><li>• 11 semaines en Entreprise (3 stages soit 385 heures)</li></ul>	<p><b><i>Quelles sont les dates du contrat d'apprentissage ?</i></b></p> <p>De septembre 2019 à septembre 2020</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 18 semaines en Centre de formation (630 heures)</li><li>• 34 semaines en Entreprise</li></ul>



REJOINS-NOUS !

## LE RECRUTEMENT

- La première sélection s'effectue par l'intermédiaire du dossier de candidature que vous trouverez ci-dessous. Merci de bien vouloir choisir la formule qui vous intéresse.
- Si votre candidature est retenue, vous serez alors convoqué(e) à une journée de recrutement dans le courant du mois de Juin ou du mois d'Août.

### • Déroutement du casting :

#### **Matin :**

- Présentation de l'Ecole et du programme de formation
- Cours collectif de « Fitness »

#### **Après-midi :**

- Présentation individuelle d'une prestation artistique de 2 mn maximum

Attention, un thème vous sera imposé et communiqué lors de votre confirmation au casting.

- Entretien individuel de motivation

**« Bonne chance et peut être à bientôt à TheVillage, l'Ecole des Anim' ! »**



REJOINS-NOUS !